PROCÈS-VERBAL
des opérations électorales pour la désignation des membres du conseil régional d'orientation de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT

COLLÈGE DES COMMUNES AFFILIÉES

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 février, en exécution du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au CNFPT et de l'arrêté du président du CNFPT n° 128197 du 20 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du CNFPT, la commission chargée du recensement et du dépouillement des votes prévue à l'article 33-2 du décret précité, s'est réunie, au siège de la délégation, sous la présidence de DE SOUSA Séverine, Directrice et composée de :

- Cécile COTTIER Magistrate à la cour administrative d'appel de Lyon
- Jean-Patrick SERRES, Directeur général adjoint Département du Puy-de-Dôme (en visio)
- Frédéric CASTOLDI, Directeur général des services du Centre de gestion de l'Isère

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des enveloppes adressées par correspondance, par les électeurs à la délégation régionale, au plus tard le 8 février 2021 à 16 heures.

I. DÉCOMPTE DU NOMBRE DE VOIX

- Nombre de sièges à pourvoir :	8
- Nombre d'électeurs inscrits :	234
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées (x) :	165
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées (y) : (parvenues hors délai, ou ne comportant par les mentions prévues à l'article 12 de l'arrêté du 20 novembre 2020, ou ne comprenant pas une seule enveloppe de scrutin)	11
- Reste nombre de votants (A = x - y) :	154
- Nombre d'enveloppes de scrutin recensées dans l'urne :	154
- Nombre d'enveloppes extérieures ne contenant pas d'enveloppe de scrutin (B) :	0
- Bulletins nuls (C) :	3
- Bulletins blancs (D) :	4
- Suffrages exprimés (E = A - [B+C+D]) :	147

Nombre de voix obtenues par la liste présentée : 147

II. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La commission proclame élu-e-s :

Titulaires	Suppléants
DI FOLCO Catherine, Conseillère Municipale, MESSIMY (69)	LOCATELLI Philippe, Conseiller Municipal OULLINS (69)
	LUTZ Sophie, Adjoint au Maire VILLEFRANCHE/SAONE (69)
BOUTONNET Nadine, Conseillère Municipale, MENETROL (63)	ROUET Clément, Maire LADINHAC (15)
	CHAMBON Louis, Maire FALGOUX (15)
CHAPUIS Michel, Maire LE PUY EN VELAY (43)	ROUGHEOL Cédric, Maire PUY-SAINT-GULMIER (63)
	DI VINCENZO Caroline, Maire LA CHAPELLE D'AUREC (43)
GAVAULT Yves, Adjoint au Maire SAINT GENIS LAVAL (69)	REVELLIN Gérard, Adjoint au Maire MEYZIEU (69)
	DUBOST Daniel, Maire MAROLS (42)
GUILLON Eliane, Adjointe au Maire BOURG LES VALENCE (26)	HOURDOU Philippe, Maire MARCHES {26)
	RENUCCI Gérard, Adjoint au Maire FRANGY {74)
FORTOUL Pascal, Conseiller Municipal COUBLEVIE (38)	LACROIX Fanny, Maire CHATEL-EN-TRIEVES (38)
	GALLET Jean-Charles, Maire SAINT-VICTOR -DE-CESSIEU (38)
PANNEKOUCKE Fabrice, Maire MOUTIERS (73)	REY Bernard, Maire SAINT-BERNARD (01)
	BOUCHET Jean-Marc, Maire VILLY-LE-BOUVERET (74)
ROLLIN Cyrille, Adjoint au Maire MAURIAC (15)	MICHAUD Maryse, Conseillère Municipale PIERRE-BENITE (69)
	PRONONCE Hervé, Maire LE CENDRE (63)

III. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 février en double exemplaire, est signé après lecture par la présidente et les membres de la commission.

Signatures

DE SOUSA Séverine,
Présidente de la commission



Cécile COTTIER
Magistrate à la Cour administrative d'appel de Lyon



Frédéric CASTOLDI,
Directeur général des services du Centre de gestion de l'Isère

